



PARIS 2024



## CRITÈRES DE SÉLECTION

**Jeux Paralympiques  
Paris 2024, France**

**MAI 2023**



**PARALYMPIC  
TEAM BELGIUM**



Le présent document est un **exemplaire imprimé** des critères de sélection du BPC. La **version officielle actualisée des critères de sélection** est consultable en permanence sur le site web du Belgian Paralympic Committee ([www.paralympic.be](http://www.paralympic.be)). En cas de doute (juridique), la version néerlandaise prévaut.

# CRITERES DE SELECTION PARIS 2024

## TABLE DES MATIERES

---

<b>1. INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. DEFINITIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>3. PHILOSOPHIE .....</b>	<b>8</b>
<b>4. NORMES DE SELECTION .....</b>	<b>10</b>
4.1. Critères de sélection .....	10
4.2. Remarques.....	10
<b>5. PROCEDURE DE SELECTION .....</b>	<b>12</b>
<b>6. CRITERES DE SELECTION PAR SPORT .....</b>	<b>14</b>
TIR A L'ARC :.....	15
ATHLETISME :.....	16
BASKET EN FAUTEUIL ROULANT :.....	21
BADMINTON :.....	22
BOCCIA :.....	23
CYCLISME :.....	24
SPORTS EQUESTRES – PARA DRESSAGE :.....	28
FOOTBALL 5-A-SIDE :.....	31
GOALBALL :.....	32
JUDO :.....	33
AVIRON :.....	34
RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT :.....	35

NATATION :.....	36
TAEKWONDO :.....	41
TENNIS DE TABLE :.....	42
TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT : .....	43
TRIATHLON : .....	44

## 1. INTRODUCTION GENERALE

---

Chers athlètes,

Après une Paralympiade de Tokyo 2020 perturbée par la crise sanitaire du Covid-19 ayant entraîné le report des Jeux de Tokyo en 2021, les supporters et les fans auront à cœur de retrouver le plaisir d'assister aux compétitions sportives d'exception qui se dérouleront à Paris pour la XVII<sup>ème</sup> Paralympiade d'été.

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 seront une occasion unique pour le public belge d'aller vous supporter en vue d'y réaliser les meilleures performances sportives possibles. La proximité des sites de compétitions depuis la Belgique sera en effet non seulement un avantage en termes de préparation pour vous, mais également pour vos fans, toujours plus nombreux, qui pourront aisément venir vous supporter et vous encourager sur place.

Les Jeux Paralympiques de Paris 2024 se dérouleront du 28 août au 8 septembre 2024 et mettront en scène des sites iconiques de la capitale française. De la Tour Eiffel au Champ de Mars, en passant par le Grand Palais, le Pont Alexandre III, les Invalides, Versailles, Roland Garros, le Stade de France et tant d'autres. Mais en tant qu'athlètes, vous serez évidemment invités à résider dans un Village des athlètes flambant neuf et destiné à laisser un héritage important en Seine-Saint-Denis.

En tout, ce ne seront pas moins de 22 sports pour 549 épreuves, réparties sur 269 sessions et onze jours de compétitions qui constitueront le programme de ces Jeux qui s'annoncent pour le moins ambitieux et innovants. Ambitieux, ils le seront certainement également pour Paralympic Team Belgium qui espère déjà faire encore mieux qu'à Tokyo où 15 médailles avaient été ramenées par notre délégation.

En termes d'innovation, les Jeux de Paris 2024 se voudront les plus écologiques jamais organisés jusqu'ici et laisseront un héritage fort pour les prochaines décennies. Paris 2024 a également réinventé le concept de la cérémonie d'ouverture en la sortant du stade, permettant une célébration au cœur de la ville, entre la Place de la Concorde et les Champs-Élysées. Pas moins de 65.000 personnes pourront y assister !

Le BPC met ainsi le cap sur Paris sous le signe de l'excellence. Telle est la philosophie qui sous-tend ce document. Les critères de sélection sont propres au BPC, spécifiques aux sports et ont été fixés sur base des critères internationaux imposés par l'IPC. La Commission de sélection ainsi que le

[5]

Conseil d'Administration du BPC examineront avec attention vos résultats en regards de ces critères. C'est pourquoi, si vous avez le moindre doute concernant ces critères à réaliser, n'hésitez certainement pas à prendre contact avec le BPC ou votre ligue pour une explication détaillée.

Une performance aux Jeux est le plus bel exploit qu'un athlète paralympique puisse accomplir. De plus, outre ce succès personnel, vous serez une source d'inspiration en Belgique et au-delà. Nous sommes avec vous !

Bonne chance à tous.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Vergauwen', with a stylized flourish at the end.

Marc Vergauwen  
Président BPC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dominique Gavage', with a stylized flourish at the end.

Dominique Gavage  
Secrétaire Général BPC

## 2. DEFINITIONS

---

« Athlète, team ou équipe sélectionnable » : L'athlète, Team et/ou Equipe ayant satisfait aux Critères de sélection de l'IPC.

« Athlète, team ou équipe nominé » : l'Athlète, team ou équipe sélectionnable qui satisfait aux conditions des critères de sélection du BPC.

« Athlète, team ou équipe sélectionné » : l'Athlète, team ou équipe dont la sélection pour les Jeux Paralympiques a été validée par le Conseil d'Administration du BPC.

« BPC » : l'ASBL Belgian Paralympic Committee, qui est le NPC compétent pour la Belgique et officiellement reconnu par l'IPC.

« Critères Internationaux » : les critères de qualification pour les Jeux Paralympiques, approuvés par l'IPC.

« Critères Nationaux » : les critères de sélection pour les Jeux Paralympiques établis par le BPC.

« IPC » : le Comité Paralympique International.

« FI » : les Fédérations Internationales qui régissent un ou plusieurs sports au niveau mondial et qui ont été reconnues par l'IPC.

« Fédérations Nationales » : les Fédérations Nationales qui régissent un ou plusieurs sports au niveau national.

« NPC » : les Comités Paralympiques Nationaux qui sont responsables de l'entrée, la gestion et la préparation du Paralympic team pour les Jeux Paralympiques et les autres compétitions reconnues par l'IPC.

« Ligues » : La Ligue Handisport Francophone et G-sport Vlaanderen.

« Team » : une équipe de plus d'un athlète dans les disciplines sportives individuelles ; Ex : Boccia Pair, Tennis de table en double, tennis en fauteuil roulant en double.

« Equipe » : une équipe de plus d'un athlète dans les disciplines sportives collectives ; Ex : Basketball en fauteuil roulant, Rugby en fauteuil roulant, Goalball.

« JP 2024 » : les Jeux Paralympiques d'été qui se dérouleront à Paris (France) du 28 août au 8 septembre 2024.

### 3. PHILOSOPHIE

---

Pour pouvoir participer aux Jeux Paralympiques d'été de Paris 2024, les athlètes individuels, les teams et les équipes doivent d'abord se qualifier. Les conditions auxquelles les athlètes doivent satisfaire ont été examinées individuellement pour chaque discipline sportive et consignées dans le document « Critères de sélection Paris 2024 ».

**Ligne directrice de ce document : la possibilité de réaliser une place de top 3 aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.**

Critères de sélection :

#### Critères internationaux

En tout premier lieu, l'athlète doit satisfaire aux « [critères internationaux](#) ». Ceux-ci sont approuvés par l'International Paralympic Committee (IPC).

Etant donné que :

- ces normes internationales diffèrent fortement d'un sport à l'autre et, au sein d'un même sport, d'une discipline à l'autre,
- la Fédération Internationale attribue non seulement un quota de places sur base de performances requises, mais aussi :
  - o par un système de « réattribution » : les places éventuelles du quota qui ne sont pas réclamées peuvent être redistribuées à des athlètes, des teams ou des équipes qui n'ont pas nécessairement réalisé les performances requises ;
  - o via la commission bipartite sur base du principe d'universalité : les places du quota peuvent être attribuées à des athlètes, des teams ou des équipes qui n'ont pas nécessairement réalisé les performances requises,
- une place de quota (individuel, équipe ou team) est généralement attribuée au NPC. Dans certains cas, une place du quota peut également être attribuée directement à l'athlète (place nominative),
- l' « [IPC Handbook](#) » mentionne explicitement que la responsabilité finale de la sélection en vue des Jeux Paralympiques incombe uniquement au NPC du pays concerné,

le Conseil d'Administration du BPC a pris un certain nombre de résolutions :

- Etant donné que le but est non seulement de participer mais surtout de réaliser une performance aux Jeux Paralympiques et que les critères de l'International Paralympic Committee n'ont pas le même niveau dans toutes les disciplines sportives, il est décidé que le BPC doit conserver ses propres critères.
- Les critères doivent être élaborés le plus spécifiquement possible pour toutes les disciplines sportives (pour les athlètes individuels, les teams et les sports d'équipe) aux Jeux Paralympiques.
- Les critères doivent, dans un délai raisonnable et de façon claire :
  - o être établis en concertation avec les Fédérations Nationales qui gèrent les sports respectifs et avec lesquelles le BPC a une convention signée au moment de cette publication ;
  - o être communiqués à toutes les personnes intéressées via le site web de BPC.
- Si des cas exceptionnels exigent une délibération, les choix effectués devront être motivés et communiqués clairement.
- Le BPC se réserve le droit de demander des "slots bipartites" aux fédérations internationales concernées dans le cas où :
  - o l'octroi d'un tel slot permettrait de gagner une médaille.
  - o l'octroi d'un tel slot permettrait à un athlète prometteur d'acquérir de l'expérience aux Jeux Paralympiques afin d'atteindre une place dans le top 3 lors de la prochaine édition des JP.
- Le BPC se réserve le droit de refuser des slots attribués par les fédérations internationales si :
  - o l'(es) athlète(s) concerné(s) est/sont blessé(s) ou ne peut/peuvent pas participer aux Jeux Paralympiques.
  - o aucun athlète ne peut justifier d'un niveau suffisant pour participer aux Jeux Paralympiques.

## **4. NORMES DE SELECTION**

---

### **4.1. Critères de sélection**

1. Satisfaire aux normes de qualification internationales approuvées par l'International Paralympic Committee (IPC) ;

**ET**

2. Satisfaire aux critères du BPC.

Outre les critères il conviendra également de tenir compte des facteurs suivants qui peuvent être déterminants pour la reconnaissance d'une performance :

- La crédibilité d'un résultat.
- Les conditions dans lesquelles la performance a été réussie.
- Le nombre d'athlètes par discipline sportive qui réalisent les minima.
- La prise en considération d'une place lors d'un Championnat d'Europe, d'un Championnat du Monde et d'une compétition internationale dépendra toutefois également du nombre et de la qualité des participants.
- La condition physique et médicale de l'athlète, team ou équipe.
- Les qualités morales, éthiques et le fair-play de l'athlète, team ou équipe.
- Pour les équipes et les teams : l'abandon d'un ou de plusieurs membres peut invalider la sélection si le niveau de l'équipe ou du team est jugé trop faible en raison du remplacement.

### **4.2. Remarques**

- Seules seront prises en compte les performances réussies durant des compétitions officielles de niveau reconnu comme formulé dans les critères de sélection ou comme convenu au préalable avec l'athlète.

- En aucun cas une performance réalisée après la clôture de la date d'inscription officielle ne peut donner droit à une sélection.
- Les normes et critères de sélection ne sont pas nécessairement fixés dans le temps ; en cas d'évolution manifeste (tant positive que négative) dans une discipline sportive déterminée, ils peuvent être révisés.
- Le BPC se réserve le droit de déroger aux critères de sélection en cas de circonstances exceptionnelles, sous réserve d'une décision unanime et motivée de son Conseil d'Administration.

## 5. PROCEDURE DE SELECTION

---

1. Les dates d'ouverture et de clôture de la période de sélection sont clairement fixées.
2. L'athlète, team ou équipe est sélectionnable à partir du moment où il satisfait aux critères internationaux de l'IPC.
3. L'athlète, team ou équipe est repris dans la liste des athlètes sélectionnables.
4. La ligue de l'athlète, du team ou de l'équipe envoie son dossier complet (avec C.V., résultats sportifs, etc.) au BPC. En l'absence de ce dossier, la Commission de sélection pourra tout de même formuler son avis sur base des critères publiés.
5. La Commission de sélection :
  - a) établit le fait que l'athlète est sélectionnable et
  - b) soumet le dossier pour approbation au Conseil d'Administration du BPC.

Des athlètes peuvent être invités à présenter leur dossier devant la Commission de sélection de BPC:

- si le nombre d'athlètes nominés est supérieur au nombre de slots reçus par le BPC. Les athlètes nominés peuvent alors être accompagnés d'1 personne de leur choix.
  - si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au nombre de slots reçus par le BPC. Les athlètes sélectionnables peuvent alors être accompagnés d'1 personne de leur choix.
  - à la demande de la Commission de sélection du BPC et accompagnés de maximum 1 personne de leur choix.
6. Le Conseil d'Administration du BPC prend la décision de la sélection.
  7. L'athlète, team ou équipe est sélectionné et repris dans la liste des athlètes sélectionnés.
  8. Le BPC informe toutes les personnes concernées.
  9. Le BPC communique la liste des athlètes sélectionnés à la presse.
  10. Le BPC inscrit tous les athlètes sélectionnés pour les Jeux Paralympiques.

Toutes les sélections se font sous réserve d'organisation des épreuves auxquelles concourent les athlètes aux Jeux Paralympiques. En cas de modification du programme des Jeux Paralympiques, la liste des athlètes sélectionnés sera adaptée.

Tous les athlètes sélectionnés doivent respecter les dispositions de l' « [IPC Handbook](#) » et signer la convention du BPC. Il s'agit là de conditions *sine qua non* de participation aux Jeux Paralympiques.

Une sélection est susceptible de révision jusqu'au dernier moment, y compris sur le site des Jeux Paralympiques proprement dit. Cela peut notamment se produire si un athlète refuse de se soumettre à un contrôle ou s'il enfreint la convention qu'il a conclue avec le BPC. Ces exemples ne sont toutefois pas limitatifs.

La décision de retirer un athlète de la sélection ne peut être prise que par le Conseil d'Administration du BPC, et uniquement si l'athlète a eu la possibilité d'être entendu. L'athlète peut se faire assister à cette occasion. Dans ce cas, le BPC avertira l'athlète de la date et du lieu de la réunion. Si l'athlète ne donne pas suite à l'invitation qui lui est donnée, la décision peut être prise par le CA du BPC en son absence. Le cas échéant, la liste des athlètes sélectionnés sera adaptée.

## **6. CRITERES DE SELECTION PAR SPORT**

---

**Remarque :** Des critères seront établis pour les athlètes qui se présentent dans des sports ne figurant pas dans ce document.

**TIR A L'ARC :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.
- Satisfaire aux critères de sélection établis par le BPC et repris ci-dessous :

Période : du 01/07/2023 au 01/07/2024

TOP 8 au Championnat du Monde 2023

OU

TOP 8 au Ranking Mondial nettoyé, qui prend en compte la dernière compétition avant la fin de la période mentionnée ci-dessus.

OU

Obtenir les points suivants à au moins 2 compétitions reconnues par World Archery.

<b>Category</b>	<b>Distance</b>	<b>Target</b>	<b>720 Round Score</b>
Men's Ind Recurve Open	70m	122cm	620
Women's Ind Recurve Open	70m	122cm	560
Men's Ind. Compound Open	50m	80cm	684
Women's Ind. Compound Open	50m	80cm	660
Men's Ind. W1	50m	80cm 10-1	630
Women's Ind. W1	50m	80cm 10-1	590

**ATHLETISME :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.
- Satisfaire aux critères de sélection établis par le BPC et repris ci-dessous :

**TRACK & FIELD**

Possibilité n° 1

TOP 3 au Championnat du Monde 2023

ET

Une performance B dans la période 2

Possibilité n° 2

TOP 2 au Championnat du Monde 2024

Possibilité n° 3

Une performance A dans la période 1 ET une performance B dans la période 2

OU

Une 4<sup>ème</sup> place au Championnat du Monde 2023 ET une performance B dans la période 2

OU

Une performance A dans la période 2

**MARATHON**

TOP 6 au Championnat du Monde 2023 ET une performance B dans la période 2 sur marathon ou 10.000m ou 5.000m.

OU

Dans le cas où il n'y a pas de Championnat du Monde en 2023, TOP 6 au Ranking Mondial du 31/12/2023 (WRK T11-12 combiné) ET une performance B dans la période 2 sur marathon ou 10.000m ou 5.000m.

**REMARQUES :**

- 1) Périodes :
  - a. Période 1 : du 01/10/2022 au 31/12/2023 inclus
  - b. Période 2 : du 01/01/2024 au 16/06/2024 inclus.
- 2) Les performances (A et B) doivent être réalisées lors de compétitions reconnues par l'IPC durant les périodes 1 et 2.
- 3) Priorité : Si le nombre d'athlètes nominés est supérieur au nombre de *slots* attribués par l'IPC, une qualification selon la possibilité 1 a priorité sur une qualification selon la possibilité 2 et une qualification selon la possibilité 2 a priorité sur une qualification selon la possibilité 3.

## Performances A et B Paris 2024

EVENT	ELIGIBLE CLASSES *	MEN		WOMEN	
		<i>A-limit</i> WRK 2021 4-5-6	<i>B-limit</i> MES	<i>A-limit</i> WRK 2021 4-5-6	<i>B-limit</i> MES
100m T11	T11	00:11,22	00:11,90	00:12,47	00:14,50
100m T12	T12	00:10,87	00:11,50	00:12,40	00:14,30
100m T13	T13	00:10,86	00:11,50	00:12,20	00:14,70
100m T34	T33/34	00:15,68	00:17,30	00:18,91	00:24,50
100m T35	T35	00:12,27	00:15,00	00:15,20	00:19,50
100m T36	T36	00:12,14	00:13,30	00:14,60	00:17,30
100m T37	T37	00:11,36	00:12,80	00:13,37	00:15,10
100m T38	T38	00:11,43	00:12,50	00:12,93	00:15,20
100m T44	T44	00:12,30 •	00:12,50		
100m T47	T45/46/47	00:10,89	00:11,60	00:12,33	00:13,40
100m T51	T51	00:22,16	00:28,00		
100m T52	T52	00:17,32	00:20,00		
100m T53	T53	00:14,90	00:16,20	00:16,86	00:20,00
100m T54	T54	00:13,98	00:14,70	00:16,46	00:18,25
100m T63	T42, T63	00:12,57	00:15,20	00:15,58	00:19,60
100m T64	T62/64	00:11,07	00:11,80	00:13,06	00:15,10
200m T11	T11			00:25,68	00:30,70
200m T12	T12			00:25,31	00:29,70
200m T35	T35	00:25,46	00:30,00	00:32,47	00:42,00
200m T36	T36			00:31,08	00:37,00
200m T37	T37	00:22,94	00:25,80	00:27,77	00:32,80
200m T47	T45/46/47			00:25,51	00:28,30
200m T51	T51	00:41,28	00:51,00		
200m T64	T64	00:22,72	00:25,00	00:27,30	00:33,00
400m T11	T11	00:51,95	00:57,00	00:58,54	01:12,00
400m T12	T12	00:49,20	00:54,00	00:59,06	01:08,00
400m T13	T13	00:49,37	00:54,00	00:56,75	01:09,00
400m T20	T20	00:48,35	00:51,60	00:59,10	01:05,50
400m T36	T36	00:56,21	01:06,00		
400m T37	T37	00:51,21	01:00,00	01:06,66	01:20,00
400m T38	T38	00:51,30	00:57,50	01:00,75	01:17,00
400m T47	T45/46/47	00:49,45	00:52,50	00:58,74	01:10,00
400m T52	T51/52	01:00,19	01:25,00		
400m T53	T53	00:48,91	00:55,60	00:56,77	01:10,00

<b>400m T54</b>	T54	00:46,47	00:49,00	00:54,72	01:01,00
<b>400m T62</b>	T62	00:51,53	01:00,00		
<b>800m T34</b>	T33/34	01:42,95	02:03,00	02:14,32	02:50,00
<b>800m T53</b>	T53	01:37,54	01:51,00	01:49,36	02:22,00
<b>800m T54</b>	T54	01:32,75	01:37,00	01:48,23	02:05,00
<b>1500m T11</b>	T11	04:09,65	04:28,00	04:50,84	06:20,00
<b>1500m T13</b>	T12/13	03:56,17	04:08,00	04:35,55	05:31,00
<b>1500m T20</b>	T20	03:56,47	04:09,00	04:43,57	05:15,00
<b>1500m T38</b>	T37/38	04:08,02	04:42,00		
<b>1500m T46</b>	T45/46	03:55,62	04:20,00		
<b>1500m T54</b>	T53/54	02:50,92	03:05,00	03:21,31	03:47,00
<b>5000m T11</b>	T11	15:35,88	16:55,00		
<b>5000m T13</b>	T12/13	14:57,55	15:57,00		
<b>5000m T54</b>	T53/54	10:04,42	10:45,00	11:16,33	13:30,00
<b>Marathon T12</b>	T11/12	02:29,33	03:00,00	03:18,40	03:35,00
<b>Marathon T54</b>	T52/53/54	01:25,95	01:35,00	01:39,90	01:58,00
<b>Long Jump T11</b>	T11	6,14m	5,30m	4,74m	3,40m
<b>Long Jump T12</b>	T12	6,89m	6,10m	5,27m	3,70m
<b>Long Jump T13</b>	T13	6,75m	5,60m		
<b>Long Jump T20</b>	T20	6,94m	6,20m	5,45m	4,50m
<b>Long Jump T36</b>	T36	5,62m	4,50m		
<b>Long Jump T37</b>	T37	6,10m	5,00m	4,44m	3,70m
<b>Long Jump T38</b>	T38	6,47m	5,00m	4,54m	3,80m
<b>Long Jump T47</b>	T45/46/47	7,27m	6,25m	5,42m	4,50m
<b>Long Jump T63</b>	T42, T61/63	6,45m	4,40m	4,27m	3,30m
<b>Long Jump T64</b>	T44, T62/64	6,70m	5,70m	5,56m	3,80m
<b>High Jump T47</b>	T45/46/47	1,95m	1,50m		
<b>High Jump T63</b>	T42, T63	1,76m	1,55m		
<b>High Jump T64</b>	T44, T64	1,95m	1,50m		
<b>Club Throw F32</b>	F31/32	34,18m	25,00m	21,07m	14,00m
<b>Club Throw F51</b>	F51	29,76m	20,00m		
<b>Discus Throw F11</b>	F11	36,71m	29,00m	34,39m	18,00m
<b>Discus Throw F37</b>	F37	50,39m	39,00m		
<b>Discus Throw F38</b>	F37/38			31,04m	23,00m
<b>Discus Throw F41</b>	F40/41			29,42m	19,00m
<b>Discus Throw F52</b>	F51/52	19,22m	10,00m		
<b>Discus Throw F53</b>	F51/52/53			10,12m	6,00m
<b>Discus Throw F55</b>	F54/55			23,52m	15,50m

<b>Discus Throw F56</b>	F54/55/56	40,35m	34,00m		
<b>Discus Throw F57</b>	F56/57			29,90m	20,00m
<b>Discus Throw F64</b>	F43/44, F62/64	51,44m	40,00m	33,25m	20,00m
<b>Javelin Throw F13</b>	F12/13	58,48m	43,00m	31,54m	19,00m
<b>Javelin Throw F34</b>	F33/34	33,76m	21,00m	17,14m	12,50m
<b>Javelin Throw F38</b>	F38	53,68m	30,00m		
<b>Javelin Throw F41</b>	F40/41	38,37m	29,00m		
<b>Javelin Throw F46</b>	F45/46	61,40m	43,00m	38,01m	23,00m
<b>Javelin Throw F54</b>	F53/54	29,85m	19,70m	16,21m	9,00m
<b>Javelin Throw F56</b>	F55/56			17,22m	13,50m
<b>Javelin Throw F57</b>	F56/57	45,95m	36,00m		
<b>Javelin Throw F64</b>	F42/43/44 F61/62/63/64	56,07m	44,00m		
<b>Shot Put F11</b>	F11	13,44m	9,50m		
<b>Shot Put F12</b>	F12	14,77m	11,50m	12,24m	9,00m
<b>Shot Put F20</b>	F20	15,88m	12,00m	13,80m	10,50m
<b>Shot Put F32</b>	F32	10,27m	6,50m	6,24m	3,50m
<b>Shot Put F33</b>	F33	10,99m	6,90m	6,11m	4,00m
<b>Shot Put F34</b>	F34	11,12m	8,30m	7,82m	5,70m
<b>Shot Put F35</b>	F35	14,72m	8,50m	8,43m	6,00m
<b>Shot Put F36</b>	F36	14,66m	9,00m		
<b>Shot Put F37</b>	F37	14,30m	11,00m	11,37m	8,00m
<b>Shot Put F40</b>	F40	10,50m	7,10m	8,17m	4,60m
<b>Shot Put F41</b>	F41	12,43m	8,20m	9,24m	6,00m
<b>Shot Put F46</b>	F45, F46	15,86m	11,50m	8,36m	7,50m
<b>Shot Put F53</b>	F53	8,00m	6,00m		
<b>Shot Put F54</b>	F54			7,02m	4,60m
<b>Shot Put F55</b>	F54, F55	11,65m	9,50m		
<b>Shot Put F57</b>	F56, F57	14,03m	11,60m	10,36m	7,50m
<b>Shot Put F63</b>	F42, F61, F63	13,62m	11,20m		
<b>Shot Put F64</b>	F42, F43, F44, F62, F63, F64			9,05m △	7,00m
<b>4 x 100m Universal Relay</b>	T11-13 / T33- 34 / T51-54 / T35-38 / T42- 47 / T61-64				

\* Eligible sport classes will compete under the rules of their own sport class.

• WRK 4-5-6 2022 : Not enough participants in 2021

△ WRK 4-5-6 2021 F44/64 combined

**BASKET EN FAUTEUIL ROULANT :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**BADMINTON :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**BOCCIA :**Teams et pair :

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

Individuel BC1/BC2/BC3/BC4 :

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**CYCLISME :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.
- Satisfaire aux critères de sélection établis par le BPC et repris ci-dessous :

**ROUTE (course en ligne ou contre-la-montre) :**

Possibilité n° 1 :

EN 2023 :

TOP 3 à une UCI World Cup

OU

TOP 3 au Championnat du Monde UCI

ET EN 2024 :

TOP 4 ou TOP 6 à une UCI World Cup en fonction du Ranking Mondial (WRK) nettoyé\*\* (maintien de forme) :

- top 4  $\leq$  25 participants au WRK nettoyé
- top 6  $>$  25 participants au WRK nettoyé

Possibilité n° 2 :

EN 2023 :

TOP 3 à une UCI World Cup

OU

TOP 4 ou TOP 6 au Championnat du Monde UCI en fonction du Ranking Mondial (WRK) nettoyé\* :

- top 4  $\leq$  25 participants au WRK nettoyé
- top 6  $>$  25 participants au WRK nettoyé

ET EN 2024 :

TOP 4 ou TOP 6 à une UCI World Cup en fonction du Ranking Mondial (WRK) nettoyé\*\* (maintien de forme) :

- top 4  $\leq$  25 participants au WRK nettoyé
- top 6  $>$  25 participants au WRK nettoyé

Possibilité n° 3 :

EN 2024 :

TOP 3 à une UCI World Cup avant le 30/06/2024

### Légende :

\* Pour l'année de qualification 2023, le nombre de participants par classe est déterminé sur base du Ranking Mondial nettoyé sur route de l'UCI du 31/12/2022.

\*\* Pour l'année de qualification 2024, le nombre de participants par classe est déterminé sur base du Ranking Mondial nettoyé sur route de l'UCI du 31/12/2023.

**PISTE :**

Possibilité n° 1 :

EN 2023 :

TOP 3 au Championnat du Monde UCI

ET EN 2024 :

TOP 4 ou TOP 6 au Championnat du Monde UCI en fonction du Ranking Mondial (WRK) nettoyé (maintien de forme)\*\* :

- top 4  $\leq$  25 participants au WRK nettoyé
- top 6  $>$  25 participants au WRK nettoyé

Possibilité n° 2 :

EN 2024 :

TOP 3 au Championnat du Monde UCI

Possibilité n° 3 :

EN 2023 :

TOP 4 ou TOP 6 au Championnat du Monde UCI en fonction du Ranking Mondial (WRK) nettoyé\* :

- top 4  $\leq$  25 participants au WRK nettoyé
- top 6  $>$  25 participants au WRK nettoyé

ET EN 2024 :

TOP 4 ou TOP 6 au Championnat du Monde UCI en fonction du Ranking Mondial (WRK) nettoyé\*\* (maintien de forme) :

- top 4  $\leq$  25 participants au WRK nettoyé
- top 6  $>$  25 participants au WRK nettoyé

**Légende :**

\* Pour l'année de qualification 2023, le nombre de participants par classe est déterminé sur base du Ranking Mondial nettoyé sur piste de l'UCI du 31/12/2022.

\*\* Pour l'année de qualification 2024, le nombre de participants par classe est déterminé sur base du Ranking Mondial nettoyé sur piste de l'UCI du 31/12/2023.

**Remarques :**

- 1) Le Ranking Mondial (WRK) « nettoyé » signifie le WRK tenant compte du maximum de places attribuables par pays.
- 2) Le critère « maintien de forme » ne doit pas être réalisé dans la même épreuve. Néanmoins, le critère « maintien de forme » pour la route doit être réalisé sur la route et le critère « maintien de forme » pour la piste doit être réalisé sur la piste.
- 3) Seules les épreuves paralympiques seront prises en compte. Pour les épreuves factorisées on tiendra compte des performances selon le classement factorisé.
- 4) Les critères ci-dessus sont d'application pour les athlètes individuels, de team sprint et de team relay.
- 5) Priorité : Si le nombre d'athlètes nominés est supérieur au nombre de *slots* attribués par l'IPC, une qualification selon la possibilité 1 a priorité sur une qualification selon la possibilité 2 et une qualification selon la possibilité 2 a priorité sur une qualification selon la possibilité 3.

**SPORTS EQUESTRES – PARA DRESSAGE :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC et la FEI ;
- Satisfaire aux critères de sélection établis par le BPC en collaboration avec la FRBSE ;
- Seuls les chevaux ayant reçu un rapport " fit to-compete " peuvent être retenus pour une nomination.
- Ce rapport sera délivré par le vétérinaire de l'équipe, désigné par la FRBSE, à la suite d'une journée de contrôle vétérinaire, organisée au plus tard le 30 juin 2024 conformément au point 5 de la déclaration d'engagement de la FRBSE (disponible sur [www.equibel.be](http://www.equibel.be)) ;
- Seuls les athlètes qui se montrent disponibles pour l'équipe nationale pendant la période de sélection de la FEI, par le moyen d'une déclaration d'engagement écrite, peuvent être retenus pour une nomination.

**En individuel :**

Possibilité n° 1 :

Lors de 2 compétitions CPEDI3\* dans la période du 01/01/2023 au 01/07/2024

Minimum de 146 points (Grand Prix A + Grand Prix B)  
Au moins un résultat (146 points) doit être obtenu en 2024.

Possibilité n° 2 :

Lors de 2 compétitions CPEDI3\* en 2023

Minimum de 138 points (Grand Prix A + Grand Prix B)

ET

Lors d'une compétition CPEDI3\* dans la période du 01/01/2024 au 01/07/2024

Minimum de 138 points (Grand Prix A + Grand Prix B)

***Pour les nouvelles combinaisons***

Lors d'une compétition CPEDN dans la période du 01/01/2024 au 01/07/2024

Minimum de 138 points (Grand Prix A + Grand Prix B)

ET

Lors d'une compétition CPEDI3\* dans la période du 01/01/2024 au 01/07/2024

Minimum de 138 points (Grand Prix A + Grand Prix B)

**Team :**

Si 2 combinaisons obtiennent les minima individuels, d'autres combinaisons qui n'ont pas obtenu les minima BPC/FRBSE peuvent être ajoutées pour former un team.

**Remarques :**

- 1) Les résultats doivent être obtenus avec une même combinaison de cheval et cavalier.
- 2) Une nouvelle combinaison est une combinaison qui n'a pas participé à 2 ou plus de compétitions internationales en 2023.
- 3) Priorité :
  - a. Si le nombre d'athlètes nominés est supérieur au nombre de *slots* attribués par l'IPC, une qualification selon la possibilité 1 a priorité sur une qualification selon la possibilité 2.
  - b. Si le nombre d'athlètes nominés dans la possibilité 2 est supérieur au nombre de *slots* restants attribués par l'IPC (après l'attribution des places sur la base de la possibilité 1), la sélection interne sera effectuée par le Team Manager "Para-Dressage" de la FRBSE sur la base de la capacité à constituer le meilleur Team possible en vue d'obtenir le meilleur résultat possible aux Jeux Paralympiques de Paris en 2024.

**FOOTBALL 5-A-SIDE :**

- Satisfaire aux critères établis par l'IPC.

**GOALBALL :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**JUDO :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**AVIRON :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**NATATION :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.
- Satisfaire aux critères de sélection établis par le BPC et repris ci-dessous :

Possibilité n° 1 :

TOP 2 au Championnat du Monde de l'IPC de 2023

ET

Une performance B à une compétition reconnue durant la période 2

Possibilité n° 2 :

Une performance A à une compétition reconnue durant la période 1

ET

Une performance B à une compétition reconnue durant la période 2

Possibilité n° 3 :

Une performance A à une compétition reconnue durant la période 2

**Périodes :**

Période 1 : du 1/10/2022 au 31/01/2024 inclus.

Période 2 : du 01/02/2024 au 30/06/2024 inclus.

**Remarques :**

- 1) Toutes les performances (A et B) doivent être réalisées lors de compétitions reconnues par l'IPC durant les périodes 1 et 2.
- 2) Toutes les performances doivent être réalisées dans une piscine de 50 m avec un chronométrage électronique.
- 3) Priorité : Si le nombre d'athlètes nominés est supérieur au nombre de *slots* attribués par l'IPC, une qualification selon la possibilité 1 a priorité sur une qualification selon la possibilité 2 et une qualification selon la possibilité 2 a priorité sur une qualification selon la possibilité 3.

## Performance A et B Paris 2024

	WOMEN			MEN		
	A-limit WRK 4-5-6 2021	B-limit = MQS		A-limit WRK 4-5-6 2021	B-limit = MQS	
<b>S3</b>	N/A	N/A	<b>50m Freestyle</b>	00:46,35	00:54,92	<b>S3</b>
<b>S4</b>	00:41,13	00:44,50	<b>50m Freestyle</b>	00:39,16	00:40,63	<b>S4</b>
<b>S5</b>	N/A	N/A	<b>50m Freestyle</b>	00:32,61	00:35,15	<b>S5</b>
<b>S6</b>	00:33,54	00:35,69	<b>50m Freestyle</b>	N/A	N/A	<b>S6</b>
<b>S7</b>	N/A	N/A	<b>50m Freestyle</b>	00:28,23	00:29,48	<b>S7</b>
<b>S8</b>	00:31,46	00:33,03	<b>50m Freestyle</b>	N/A	N/A	<b>S8</b>
<b>S9</b>	N/A	N/A	<b>50m Freestyle</b>	00:25,43	00:26,29	<b>S9</b>
<b>S10</b>	00:28,31	00:28,88	<b>50m Freestyle</b>	00:24,13	00:25,49	<b>S10</b>
<b>S11</b>	00:30,36	00:33,13	<b>50m Freestyle</b>	00:26,79	00:27,69	<b>S11</b>
<b>S13</b>	00:27,69	00:28,57	<b>50m Freestyle</b>	00:24,32	00:24,96	<b>S13</b>
<b>S3</b>	02:02,47	02:37,18	<b>100m Freestyle</b>	N/A	N/A	<b>S3</b>
<b>S4</b>	N/A	N/A	<b>100m Freestyle</b>	01:25,43	01:33,79	<b>S4</b>
<b>S5</b>	01:22,73	01:32,01	<b>100m Freestyle</b>	01:11,65	01:18,77	<b>S5</b>
<b>S6</b>	N/A	N/A	<b>100m Freestyle</b>	01:06,25	01:09,34	<b>S6</b>
<b>S7</b>	01:13,24	01:16,07	<b>100m Freestyle</b>	N/A	N/A	<b>S7</b>
<b>S8</b>	N/A	N/A	<b>100m Freestyle</b>	00:58,91	01:00,72	<b>S8</b>
<b>S9</b>	01:03,47	01:04,77	<b>100m Freestyle</b>	N/A	N/A	<b>S9</b>
<b>S10</b>	01:01,12	01:03,43	<b>100m Freestyle</b>	00:53,04	00:55,75	<b>S10</b>
<b>S11</b>	01:08,16	01:13,90	<b>100m Freestyle</b>	N/A	N/A	<b>S11</b>
<b>S12</b>	01:01,21	01:05,79	<b>100m Freestyle</b>	00:53,43	00:56,97	<b>S12</b>
<b>S2</b>	N/A	N/A	<b>200m Freestyle</b>	04:32,28	05:00,25	<b>S2</b>
<b>S3</b>	N/A	N/A	<b>200m Freestyle</b>	03:34,06	04:10,92	<b>S3</b>
<b>S4</b>	N/A	N/A	<b>200m Freestyle</b>	03:01,77	03:20,72	<b>S4</b>
<b>S5</b>	02:56,40	03:29,29	<b>200m Freestyle</b>	02:42,82	02:56,38	<b>S5</b>
<b>S14</b>	02:12,27	02:15,56	<b>200m Freestyle</b>	01:55,81	01:57,95	<b>S14</b>
<b>S6</b>	05:26,43	05:54,31	<b>400m Freestyle</b>	05:08,10	05:27,37	<b>S6</b>
<b>S7</b>	05:20,90	05:38,52	<b>400m Freestyle</b>	04:43,57	05:05,24	<b>S7</b>

<b>S8</b>	05:04,94	05:21,86	<b>400m Freestyle</b>	04:32,35	04:43,89	<b>S8</b>
<b>S9</b>	04:47,28	04:56,28	<b>400m Freestyle</b>	04:16,61	04:26,93	<b>S9</b>
<b>S10</b>	04:43,34	04:58,86	<b>400m Freestyle</b>	N/A	N/A	<b>S10</b>
<b>S11</b>	05:23,95	05:50,35	<b>400m Freestyle</b>	04:46,49	05:04,43	<b>S11</b>
<b>S13</b>	04:42,73	04:58,07	<b>400m Freestyle</b>	04:18,01	04:31,59	<b>S13</b>
<b>S1</b>	N/A	N/A	<b>50m Backstroke</b>	01:24,95	01:53,32	<b>S1</b>
<b>S2</b>	01:11,32	01:55,28	<b>50m Backstroke</b>	01:00,26	01:09,31	<b>S2</b>
<b>S3</b>	00:58,66	01:13,49	<b>50m Backstroke</b>	00:47,47	00:56,99	<b>S3</b>
<b>S4</b>	00:49,88	00:54,97	<b>50m Backstroke</b>	00:44,09	00:49,22	<b>S4</b>
<b>S5</b>	00:44,83	00:48,96	<b>50m Backstroke</b>	00:34,67	00:39,38	<b>S5</b>
<b>S1</b>	N/A	N/A	<b>100m Backstroke</b>	02:58,74	04:05,98	<b>S1</b>
<b>S2</b>	02:37,83	03:54,95	<b>100m Backstroke</b>	02:10,17	02:28,15	<b>S2</b>
<b>S6</b>	01:21,89	01:30,43	<b>100m Backstroke</b>	01:16,18	01:21,53	<b>S6</b>
<b>S7</b>	N/A	N/A	<b>100m Backstroke</b>	01:11,27	01:15,74	<b>S7</b>
<b>S8</b>	01:20,05	01:24,91	<b>100m Backstroke</b>	01:08,67	01:10,91	<b>S8</b>
<b>S9</b>	01:13,38	01:16,48	<b>100m Backstroke</b>	01:02,90	01:06,30	<b>S9</b>
<b>S10</b>	01:09,88	01:14,43	<b>100m Backstroke</b>	01:01,29	01:04,00	<b>S10</b>
<b>S11</b>	01:20,82	01:24,68	<b>100m Backstroke</b>	01:10,09	01:12,94	<b>S11</b>
<b>S12</b>	01:12,80	01:20,50	<b>100m Backstroke</b>	01:02,10	01:09,02	<b>S12</b>
<b>S13</b>	01:07,83	01:12,66	<b>100m Backstroke</b>	01:00,45	01:03,28	<b>S13</b>
<b>S14</b>	01:10,39	01:12,27	<b>100m Backstroke</b>	01:00,51	01:02,06	<b>S14</b>
<b>SB2</b>	N/A	N/A	<b>50m Breaststroke</b>	01:05,62	01:24,25	<b>SB2</b>
<b>SB3</b>	01:00,86	01:07,05	<b>50m Breaststroke</b>	00:50,52	00:55,77	<b>SB3</b>
<b>SB4</b>	01:52,78	02:20,91	<b>100m Breaststroke</b>	01:43,81	01:56,83	<b>SB4</b>
<b>SB5</b>	01:42,98	02:01,79	<b>100m Breaststroke</b>	01:33,53	01:42,49	<b>SB5</b>
<b>SB6</b>	01:39,39	01:42,59	<b>100m Breaststroke</b>	01:22,28	01:25,36	<b>SB6</b>
<b>SB7</b>	01:37,48	01:43,34	<b>100m Breaststroke</b>	N/A	N/A	<b>SB7</b>
<b>SB8</b>	01:25,64	01:28,79	<b>100m Breaststroke</b>	01:10,57	01:14,84	<b>SB8</b>
<b>SB9</b>	01:18,77	01:22,51	<b>100m Breaststroke</b>	01:10,10	01:12,19	<b>SB9</b>
<b>SB11</b>	01:26,92	01:34,52	<b>100m Breaststroke</b>	01:16,51	01:24,11	<b>SB11</b>
<b>SB12</b>	01:21,06	01:29,41	<b>100m Breaststroke</b>	N/A	N/A	<b>SB12</b>
<b>SB13</b>	01:18,52	01:23,39	<b>100m Breaststroke</b>	01:06,15	01:11,90	<b>SB13</b>

<b>SB14</b>	01:17,26	01:23,30	<b>100m Breaststroke</b>	01:06,57	01:08,69	<b>SB14</b>
<b>S5</b>	00:45,75	00:51,52	<b>50m Butterfly</b>	00:35,06	00:37,61	<b>S5</b>
<b>S6</b>	00:37,06	00:40,20	<b>50m Butterfly</b>	00:32,21	00:33,22	<b>S6</b>
<b>S7</b>	00:35,74	00:38,23	<b>50m Butterfly</b>	00:29,82	00:32,50	<b>S7</b>
<b>S8</b>	01:20,81	01:26,93	<b>100m Butterfly</b>	01:03,16	01:05,27	<b>S8</b>
<b>S9</b>	01:08,87	01:12,53	<b>100m Butterfly</b>	01:00,80	01:02,53	<b>S9</b>
<b>S10</b>	01:08,61	01:13,42	<b>100m Butterfly</b>	00:58,24	00:59,48	<b>S10</b>
<b>S11</b>	N/A	N/A	<b>100m Butterfly</b>	01:05,74	01:10,30	<b>S11</b>
<b>S12</b>	N/A	N/A	<b>100m Butterfly</b>	00:58,64	01:01,95	<b>S12</b>
<b>S13</b>	01:07,93	01:12,61	<b>100m Butterfly</b>	00:57,54	01:00,04	<b>S13</b>
<b>S14</b>	01:07,11	01:10,45	<b>100m Butterfly</b>	00:56,70	00:58,32	<b>S14</b>
<b>SM3</b>	N/A	N/A	<b>150m Individual Medley</b>	03:09,32	03:44,30	<b>SM3</b>
<b>SM4</b>	02:56,17	03:08,62	<b>150m Individual Medley</b>	02:45,21	02:50,06	<b>SM4</b>
<b>SM5</b>	03:43,72	03:47,00	<b>200m Individual Medley</b>	N/A	N/A	<b>SM5</b>
<b>SM6</b>	03:00,67	03:15,14	<b>200m Individual Medley</b>	02:43,28	02:55,12	<b>SM6</b>
<b>SM7</b>	03:03,39	03:12,14	<b>200m Individual Medley</b>	02:32,86	02:45,82	<b>SM7</b>
<b>SM8</b>	02:52,44	03:03,77	<b>200m Individual Medley</b>	02:26,45	02:31,87	<b>SM8</b>
<b>SM9</b>	02:38,30	02:40,96	<b>200m Individual Medley</b>	02:19,79	02:24,20	<b>SM9</b>
<b>SM10</b>	02:30,50	02:40,02	<b>200m Individual Medley</b>	02:14,87	02:23,17	<b>SM10</b>
<b>SM11</b>	02:47,80	03:03,89	<b>200m Individual Medley</b>	02:29,12	02:40,33	<b>SM11</b>
<b>SM13</b>	02:32,98	02:39,83	<b>200m Individual Medley</b>	02:13,22	02:19,54	<b>SM13</b>
<b>SM14</b>	02:31,51	02:36,45	<b>200m Individual Medley</b>	02:12,06	02:14,06	<b>SM14</b>

Relays*	
Mixed 4x100m Freestyle 34pts	04:41.09
Mixed 4x100m Medley 34pts	05:31.72
Mixed 4x100m Freestyle S14	04:23.97
Mixed 4x100m Freestyle 49pts (VI)	04:25.09
Mixed 4x50m Freestyle 20pts	03:02.91
Mixed 4x50m Medley 20pts	03:37.50

\*Relay teams can only reach MQS by swimming in the respective relay event at World Para Swimming recognized competitions.

**TAEKWONDO :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**TENNIS DE TABLE:**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC.

**TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC et l'ITF.
- Satisfaire aux critères de sélection établis par le BPC et repris ci-dessous :

**En simple :**

Ranking Mondial individuel « nettoyé » du 15/07/2024 :

Dames : une 10<sup>ème</sup> place au Ranking Mondial « nettoyé »  
Messieurs : une 20<sup>ème</sup> place au Ranking Mondial « nettoyé »  
Quad : une 6<sup>ème</sup> place au Ranking Mondial « nettoyé »

**En double (dames et messieurs) :**

Qualification d'au moins un athlète du double selon les critères individuels de l'IPC ET du BPC

ET

Que le 2<sup>ème</sup> joueur ait réalisé un TOP 32 au Ranking Mondial « nettoyé » du 15/07/2024.

**Remarque:**

- 1) Le Ranking Mondial « nettoyé » signifie le Ranking Mondial en tenant compte du maximum de places qui seront attribuées par pays.
- 2) En double, si un joueur est sélectionné en ayant réalisé les critères internationaux en simple, il sera alors également autorisé à jouer en simple.

**TRIATHLON :**

- Satisfaire aux critères de sélection établis par l'IPC et l'ITU.

**BPC asbl**  
Avenue de Bouchout 9 – 1020 Bruxelles  
Tél. : 02 474 51 50  
[office@paralympic.be](mailto:office@paralympic.be)  
[www.paralympic.be](http://www.paralympic.be)